L'OPIUM DES ÉLITES

COMMENT ON A DÉFAIT LA FRANCE SANS FAIRE L'EUROPE

d'Aquilino Morelle

Grasset (septembre 2021)

C'est un livre important, non seulement quantitativement (592 pages) mais aussi et surtout qualitativement. La thèse qu'y défend l'auteur est intelligente, percutante et très bien documentée ; elle s'appuie aussi sur une très bonne connaissance de l'histoire de la construction européenne. Elle est une critique très forte de l'option fédéraliste que je défends depuis longtemps dans mon "historique de la zone euro" et, à ce titre, ce livre amène forcément à approfondir la réflexion et à nourrir le débat. Il faut donc absolument le lire.
Pour alimenter encore davantage la réflexion, s'il en est besoin, nous proposons à la suite de la présentation et de deux extraits de l'ouvrage, deux annexes. La première donne plusieurs extraits du très important discours prononcé devant l'Assemblée nationale le 18 janvier 1957 par Pierre Mendès France, ancien Président du Conseil, lors du débat de ratification du Traité de Rome. La seconde correspond à l'article paru dans le quotidien « Le Monde » le 20 octobre 2021 sous la plume de Thierry Chopin, professeur de science politique.
Ch. B.

PRÉSENTATION DE L'ÉDITEUR :

« Raymond Aron avait analysé en son temps l'emprise du communisme sur les esprits dans L'opium des intellectuels.
Et si l'opium des élites était aujourd'hui l'européisme ?
On nous endort tous les cinq ans en nous promettant des lendemains qui chantent, alors que les vrais choix politiques ont été opérés il y a plus de trente ans. Et n'ont jamais été expliqués aux Français, auxquels on a au contraire raconté des fables lénifiantes.
"La gauche devrait-elle opter pour l'Europe contre le socialisme, ou pour le socialisme contre l'Europe ?" s'interrogeait François Mitterrand dans une longue tribune publiée dans Le Monde en 1968. Eh bien, c'est précisément François Mitterrand une fois Président qui, avec le tournant de mars 1983 puis l'Acte Unique européen de 1986, a fait prendre à la France puis à l'Europe entière le chemin du fédéralisme. De sorte que loin d'être un bouclier contre la dérégulation, comme il nous a été répété à l'envi, l'Europe fut la matrice, puis le vecteur de la mondialisation libérale.
Mieux (ou pire) : ce sont les Français qui ont été les chevilles ouvrières du néo-capitalisme financier, les anglo-saxons ne faisant que s'engouffrer dans la brèche que nous avons nous-mêmes ouverte, avec Fabius et Beregovoy au pouvoir en France, Delors et Lamy à la tête de la commission européenne, Chavranski à l'OCDE, Trichet à la Banque centrale européenne (BCE), Camdessus au FMI et Lamy à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).
La civilisation européenne était supposée reposer sur l'État, plus l'État-Nation, plus l'État de droit, plus l'État-Providence. Or, l'État perd son pouvoir, l'État-Nation est voué aux gémonies au profit d'un fédéralisme hors-sol qui s'apparente à une religion politique, et l'État-Providence fut sacrifié, jusqu'au "quoi qu'il en coûte" de Macron, sur l'autel de la rigueur Maastrichienne.

Cela s'appelle l'abdication d'une démocratie, selon la belle mise en garde de Pierre Mendès France : "L'abdication d'une démocratie : la délégation de tous les pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle, au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique".
Résultat : aucune majorité présidentielle ou parlementaire n'a été reconduite en France depuis 1983, le FN est passé de 0,8% des voix à plus de 25%, le pouvoir régalien parait illégitime ou impuissant, et ce que les élites appellent le "populisme" gronde.
On connait la formule de Georges Bidault (ministre des Affaires étrangères) en 1953 : "Faire l'Europe sans défaire la France". Nous avons défait la France en catimini au nom de l'Europe, sans pour autant parvenir à faire l'Europe démocratique qu'attendent les peuples et pour laquelle plaide l'auteur. Nous avons en somme perdu sur les deux tableaux.
Un sursaut est possible : après une analyse au scalpel de la décomposition française (première partie) et une déconstruction non moins rigoureuse de l'idéologie européenne (deuxième partie), c'est à quoi se consacre la troisième partie de cet ouvrage.
Un essai politique de fond, puisant aux meilleures sources françaises et internationales, puissant et argumenté, qui fera date tant il remet en cause les opinions convenues ».

EXTRAITS DU CHAPITRE 5 DE LA 3ÈME PARTIE :

Je propose deux extraits. Dans le premier, l'auteur veut montrer en quoi l'esprit fédéraliste guide de fait la construction européenne, et dans le second, il se prononce pour la solution confédérale tout en détaillant sa vision de l'Europe.

• « "Qu'est-ce que l'Union européenne ? Le concept le plus proche qui vient à l'esprit est celui d'empire libéral ou, mieux, néo-libéral : un bloc hiérarchiquement structuré et composé d'États nominalement souverains dont la stabilité se maintient grâce à une distribution du pouvoir d'un centre vers une périphérie. " Ainsi le grand sociologue allemand Wolfgang Streeck, ancien directeur de l'Institut Max-Planck de Cologne, définit-il l'Europe institutionnelle, telle qu'elle se donne à voir, dans les faits, après soixante-dix ans d'édification. Autrement dit : un système où les apparences – les souverainetés nationales – sont préservées, mais dans lequel la réalité du pouvoir est concentrée dans le "noyau dur" du dispositif – Kernraum ou Kerneuropa selon la terminologie en vigueur outre-Rhin –, les pays placés aux limites de celui-ci ne participant que de façon résiduelle à la prise de décision – comme le cas de la Grèce l'a sinistrement illustré. Forme douce, molle, soft, "post-moderne" et, disons le mot, hypocrite, du fédéralisme, ses partisans le décrivant comme un "empire volontaire et respectueux" – nouvel oxymoron européiste… Dans cette perspective, l'évolution impériale de l'Europe ramènerait progressivement les nations européennes actuelles à la condition qui était celle des "nationalités" au 19ème siècle au sein de l'Empire austro-hongrois : des collectivités humaines auxquelles on concéderait le droit de vivre leur singularité linguistique et culturelle, mais au prix de leur soumission politique. Le centre de ce nouvel empire européen ? L'Allemagne. Une nation forte de sa géographie – l'élargissement des années 2000 l'a placée au cœur de l'Europe –, de son industrie – de nombreuses PME jouissant d'une forte compétitivité structurelle et quelques secteurs où la "marque Allemagne" joue à plein, comme l'automobile –, et de l'existence de l'euro qui lui confère un avantage comparatif structurel sur les autres économies de l'Union – l'excédent commercial qu'elle dégage depuis que l'euro a vu le jour, le 1er janvier 1999, quelque 250 milliards d'euros chaque année, en atteste. Sur ce point s'accorde un autre ponte de l'université allemande, pourtant militant et héraut du projet impérial, Ulrich Beck : "Tout le monde le sait mais l'affirmer revient à briser un tabou : l'Europe est devenue allemande […]. L'élève docile est devenue le tuteur de l'Europe." Un tuteur – une tutrice, plutôt – qui exerce sa férule sur l'Union en lui inculquant les trois éléments essentiels de son identité politique politique nationale, autant de piliers sur lesquels s'est opérée la refondation de l'Allemagne contemporaine, démocratique. Instituée par la Loi fondamentale du 8 mai 1949 pour la seule RFA et étendue à l'Allemagne réunifiée le 3 octobre 1990, sa constitution fédérale tend à devenir une référence, explicite ou implicite, pour l'Europe entière. Censé régir les rapports entre l'Union et les États membres, le "principe de subsidiarité" a ainsi été tiré de la pensée fédéraliste allemande. On connaît la raison profonde de cette importation : pour être accomplie, et l'être

sans trop de heurts, une Europe fédérale – sur le schéma impérial, en particulier – suppose que les États-nations membres soient eux-mêmes fédéralisés. D'ores et déjà, outre la RFA, la Belgique et l'Autriche sont des États fédéraux ; quant à l'Espagne et à l'Italie, leur décentralisation – comunidades autonomas ou regioni e province – est poussée à un point tel que beaucoup les considèrent comme des États de facto fédéralisés. Face à cet ensemble, la France persiste à incarner la figure d'un État unitaire, même s'il est de moins en moins centralisé. Si elle cédait sur ce point, essentiel, l'édifice séculaire de son unité serait mis à bas et elle se déferait. L'avertissement de Fernand Braudel résonne encore : "La France, ce sont des Frances différentes qui ont été cousues ensemble […]. Il y a donc dans l'identité de la France ce besoin de concentration, de centralisation, contre lequel il est dangereux d'agir." Créé le 20 juin 1948, le Deutsche Mark a d'abord écrasé de sa suprématie les autres devises européennes du SME (mars 1979-été 1993) : ce fut alors le règne de ce que Habermas qualifia de "nationalisme du Deutsche mark". La France dut ainsi pratiquer des dévaluations successives et même voir sa politique économique dictée par le mark : époque du "franc fort", entre 1993 et 1997, que notre pays paya d'un million de chômeurs supplémentaires. Puis, il a inspiré la monnaie unique européenne, dans laquelle il s'est si commodément lové, transformant la zone euro en zone mark (2001-2012). Une zone euro qui a permis à l'Allemagne d'asseoir son emprise sur l'Union, en particulier par l'accumulation d'excédents commerciaux hors de toute proportion – en valeur relative deux fois plus élevés même que ceux de la Chine… – et acquis pour les deux tiers aux dépens de ses partenaires économiques de cette zone. Cette monnaie à laquelle sont si attachés nos voisins d'outre-Rhin participe de la troisième composante de l'identité politique allemande : l'ordolibéralisme. Contrairement au libéralisme classique du 19ème siècle – celui de Smith, Ricardo, Walras et Pareto –, et même au néo-libéralisme du 20ème siècle – celui de Ludwig von Mises et de son élève Friedrich Hayek –, ce courant de pensée ne considère pas le marché comme un mécanisme spontané, mais comme le résultat d'une construction humaine, politique donc, et devant, par conséquent, être institué et conforté. Ainsi, il revient à l'État de rétablir la concurrence si celle-ci se révèle faussée et de veiller au maintien d'un environnement favorable au libre jeu de l'économie de marché ; une monnaie stable et forte faisant partie de ces conditions nécessaires. C'est dans cette vision libérale de l'économie qu'il faut resituer et interpréter la notion de Soziale Marktwirtschaft, la fameuse "économie sociale de marché", qui a tant abusé la gauche européenne. "Sociale", cette économie ne saurait l'être, en effet, que par le seul fonctionnement du marché, censé produire au meilleur prix tous les biens nécessaires au bien-être des citoyens, considérés ici comme des consommateurs ; et en aucun cas par une intervention quelconque de la puissance publique. S'inscrivant dans un mouvement international de renouveau de la pensée libérale, l'ordolibéralisme a trouvé en Allemagne sa terre d'élection, avec la figure de Ludwig Erhard, ministre de l'Économie de Konrad Adenauer de 1949 à 1963, puis chancelier de 1963 à 1966 et, à ce titre, père des réformes "structurelles" associées, dans l'esprit public allemand, au "miracle économique" connu par ce pays. Un ordolibéralisme devenu la "cage de fer" de l'Union européenne et que le TCE visait, en 2005, à "graver dans le marbre". Désormais au centre géographique d'une Europe qu'elle domine économiquement, l'Allemagne cherche à imposer son "modèle" à l'Union. Ainsi, depuis qu'elle est redevenue une, en 1990, et que, réunifiée, elle s'est affirmée en tant que puissance continentale, la plupart des choix structurants de l'Europe ont été dictés par elle, validés et repris par les institutions de Bruxelles, avant d'être entérinés par les autres États membres : l'élargissement des années 2000 ; la gestion de l'euro jusqu'à l'arrivée de Mario Draghi à la tête de la BCE le 1er novembre 2011 ; "la politique d'austérité que l'Allemagne, grâce à ce rôle dirigeant, a pu imposer aux pays du Sud membres de l'Union, et ce, à son propre avantage écrasant", selon le jugement de Habermas ; le pacte budgétaire européen (TSCG) signé le 2 mars 2012 ; l'adoption du "plan de relance historique" du 21 juillet 2020, enfin. Tous ces choix ont été faits au nom de l'"intérêt général européen", mais au service, en réalité, de l'intérêt national allemand. Dans le même temps, l'Allemagne s'est emparée de nombre des postes clés communautaires – l'épisode indécent de la nomination de Martin Selmayr au poste de secrétaire général de la Commission ayant joué le rôle de révélateur de cette emprise. Une Commission que préside aujourd'hui l'ancienne ministre fédérale de la Défense de ce pays – une forme de consécration. (…) Tous ceux qui se cachent derrière cette perspective d'un empire allemand en voie de reconstitution insidieuse, qui s'en satisfont ou s'en félicitent, ne devraient pas crier victoire trop tôt et se rappeler l'avertissement de Jacques Le Goff : "L'Europe est allergique à l'idée d'empire. Toutes les tentatives d'en constituer un ont échoué." (…)

Cette façon de forcer le cours des choses – qui est la marque de l'idéologie fédéraliste – a donné son caractère artificiel à la construction européenne, marquée par la déconnexion d'avec la vie des peuples, comme si elle était "plaquée" sur celles-ci. Car les nations ne sont pas choses légères ; elles sont inscrites dans l'Histoire, l'Histoire dans sa profondeur – celle des siècles de leur formation et de leur existence –, l'Histoire dans son épaisseur – celle de leurs cultures et de leurs mentalités. Le temps des nations est un temps long ; l'ambition autant que la prudence commandent de le respecter, afin de réussir comme pour ne pas s'y casser les dents. Alexandre Dumas, historien admiré de Michelet autant que romancier de la liberté et de l'amitié, nous l'a enseigné : "On ne presse ni ne retient la marche des nations ; on la suit." Nul ne sait si un jour les nations européennes s'effaceront et si apparaîtra une nation européenne, ni la date d'un tel prodige politique. Aussi est-il sage de garder en mémoire le jugement d'Ernest Renan, en mars 1882 : "Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, probablement, les remplacera. Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons. » Ni du nôtre. Travailler à l'avenir ne saurait revenir à bousculer le présent ni à nier le passé. Les nations de l'Europe ne sont pas les treize anciennes colonies britanniques qui décidèrent, quelques années après une guerre d'Indépendance, de se fédérer pour donner le jour aux États-Unis d'Amérique. On l'a compris : les affaires européennes doivent quitter le champ de la diplomatie et se soumettre aux lois de la démocratie ; et, ainsi, passer du secret et de l'opacité à la lumière et au débat ».

• « Nous voilà donc parvenus à un moment de vérité : après avoir limité la souveraineté économique des États membres, la Commission européenne et ses soutiens envisagent de s'attaquer cette fois à leur souveraineté politique. L'enjeu est dès lors décisif pour la France : il s'agit de son avenir en tant que nation. Sans souveraineté politique, sans un État unitaire assuré de la plénitude de ses prérogatives régaliennes, la France ne serait plus la France, mais l'une de ces "grosses régions" du nouvel empire européen appelé de leurs vœux par les fédéralistes – Habermas, Beck, Le Maire. La France n'est ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni l'Espagne, ni la Pologne, encore moins le Benelux. Comme le Royaume-Uni, elle entretient avec la puissance et la souveraineté un rapport forgé par l'Histoire et constitutif de son identité nationale. Or la tentation, constante, du camp fédéraliste est, nous le savons, de faire peu de cas de la démocratie et d'avancer masqué. Avant toute réforme de l'Union européenne il faudra donc exiger un débat politique sincère, devant les citoyens. (…)
Notre Europe :
Une Europe consciente et fière de sa personnalité, de la civilisation qu'elle constitue et qu'elle doit dorénavant revendiquer et protéger. Une Europe sachant qui elle est, ayant délimité ses contours tant politiques que géographiques, assurée de son identité et défendant ses frontières.
Une Europe indépendante, faisant valoir ses valeurs et ses intérêts, refusant aussi bien l'extra-territorialité du droit américain que la prédation technologique chinoise. Une Europe alliée des États-Unis et non alignée sur eux. Une Europe lucide sur la nature et la dangerosité du régime de Pékin. Une Europe européenne.
Une Europe confédérale, ayant définitivement tourné le dos à toute perspective supranationale, ne cherchant plus à contourner les nations qui lui donnent sa chair, mais à les valoriser et à les faire travailler en commun. Une Europe ambitieuse et gardant le sens des réalités – celles de ces nations, précisément –, ayant abandonné les chimères d'un peuple et d'un État fédéral européens.
Une Europe démocratique, construite sur l'assentiment explicite des peuples, respectant les prérogatives des États membres et n'exerçant plus que celles qui lui auront été explicitement confirmées.
Une Europe centrée sur la seule instance politique exprimant la volonté de ces peuples : le Conseil européen.
Une Europe politique, une Europe de la coopération et de la coordination, apprenant à ses États membres à "établir entre eux des liens particuliers", et à les "resserrer", à rapprocher leurs points de vue, à décider en commun, à acquérir "l'habitude de vivre et d'agir ensemble", selon les mots du général de Gaulle lors de sa grande conférence de presse du 15 mai 1962. De Gaulle qui, en son temps, avait, avec le plan Fouchet (19 octobre 1961), proposé une telle Europe politique de la coopération et de la coordination, que les cinq partenaires de la France d'alors ont repoussée le 17 avril 1962, ne la jugeant pas assez supranationale. Résultat de cette intransigeance idéologique ? Hormis la création du Conseil européen par

Valéry Giscard d'Estaing en 1974, décalque de la proposition gaullienne de conseil des chefs d'État et de gouvernement au cœur du plan Fouchet, rien, depuis soixante-dix ans, n'a été entrepris dans le domaine politique. Un Giscard d'Estaing ayant estimé, lui aussi, qu'une armée européenne n'était "pas souhaitable", "pas réalisable", "'pas réaliste" et qui proclama, à propos des questions diplomatiques : "Pas question pour la France de transférer sa souveraineté". Une Europe ne cherchant donc pas à établir une politique étrangère commune, unique, mais des accords entre États sur des points précis, permettant des actions communes de politique étrangère dans ces domaines-là.

Une Europe de l'esprit, de l'intelligence, de la pensée, de la recherche, de la culture, du patrimoine, de l'éducation, du savoir et de sa transmission, avec un programme Erasmus renouvelé et d'envergure décuplée, concernant cette fois autant les enseignants que les étudiants.

Une Europe de la matière, aussi, des infrastructures, des réseaux, des transports, de l'industrie.

Une Europe écologique, capable de mettre en place à ses frontières une taxe carbone, de renégocier les accords commerciaux conclus par le passé afin de lutter simultanément contre le dumping social et le réchauffement climatique.

Une Europe cultivant son modèle d'équilibre, refusant le "turbo-capitalisme" d'outre-Atlantique, technologique et financier, inégalitaire et destructeur de la Nature, autant que celui de la Chine, dictatorial et même totalitaire, fondé sur le vol de technologie et l'exploitation brutale de la force de travail humaine, aux tendances hégémoniques, et tout aussi dangereux pour l'environnement.

Une Europe industrielle, capable de faire naître, par la coopération, les entreprises du numérique et de l'intelligence artificielle indispensables pour garantir son indépendance et sa prospérité. Une Europe sortant de sa posture défensive actuelle – "Les Américains ont les GAFA, les Chinois ont les BATX et les Européens ont la RGPD", ainsi que l'a souligné avec ironie Emmanuel Macron –, et passant à l'offensive. Elle en a les talents scientifiques et humains, la volonté seule lui manque pour l'heure.

Une Europe de projets, donc, concrets, mobilisant les États membres qui s'engageraient dans chacun d'entre eux, principalement dans le domaine scientifique, militaire, industriel, écologique, culturel, éducatif. Une Europe à géométrie variable, par conséquent, passant par la coexistence, la juxtaposition, la superposition de structures de coopération d'objets, de statuts et de nombres variables, selon le projet auquel elles sont dédiées.

Une Europe souple, se moquant du serpent de mer que représente le débat sur la révision des traités européens. Il serait, certes, dans la perspective d'une Europe confédérale, plus logique que les trop nombreux textes européens abusivement élevés au rang de "Constitution de facto" par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) soient juridiquement rétrogradés ; mais cette "déconstitutionnalisation" pourrait être obtenue par des révisions constitutionnelles opérées dans chacun des États membres, rétablissant une hiérarchie des normes conforme à la souveraineté des États-nations, sans obligatoirement recourir à un "nettoyage" des traités européens eux-mêmes. De façon plus générale, la question des traités ne doit pas être surestimée : aucun d'entre eux n'a jamais résisté à la réalité et encore moins à la nécessité de prendre en compte celle-ci. Ainsi, les trop fameux "critères de Maastricht" ont-ils été pulvérisés par la décision politique d'arrêter les économies européennes lors de la crise du coronavirus. De même, le plan de relance "historique" de juillet 2020 contrevient-il avec la lettre des traités européens ; toutefois, la situation l'exigeant, leur "interprétation" souple a été non seulement acceptée, mais soutenue par la Commission, pourtant gardienne de ces mêmes traités. Aucune des crises européennes n'a par ailleurs trouvé sa solution dans le cadre des traités existants : ni celle "de la chaise vide" – qui a débouché sur le "compromis de Luxembourg" de janvier 1966, sur le fondement duquel l'Union vit toujours ; ni, plus près de nous, celle des dettes souveraines – qui a entraîné la conclusion du "pacte budgétaire" de mars 2012 ; ni celle des "migrants", en 2015 – qui a donné naissance au traité de Dublin : autant de textes qui sont venus se surajouter aux traités existants. Plus que jamais, la saillie du général de Gaulle sonne juste : "Les traités sont comme les jeunes filles et les roses : ça dure ce que ça dure".

Démocratique et confédérale, ambitieuse et réaliste, politique et respectant les nations, spirituelle et industrielle, concrète et souple : telle serait "notre Europe". Une Europe qui ferait sienne la pensée de Pascal : "La multitude qui ne se résout point à l'unité est confusion. L'unité qui ne dépend pas de la multitude est tyrannie". Une Europe dans l'émergence de laquelle notre pays devra jouer un rôle clé ».

ANNEXES, dont il sera facile de reconnaître l'actualité et l'intérêt :

1) **EXTRAIT DU DISCOURS DE PIERRE MENDÈS FRANCE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE LE 18 JANVIER 1957 lors du débat sur la ratification du Traité de Rome**

« (…) Sur le problème général, sur le problème proprement politique, je ne m'attarderai pas. J'ai toujours été partisan d'une construction organique de l'Europe. Je crois, comme beaucoup d'hommes dans cette Assemblée, que nos vieux pays européens sont devenus trop petits, trop étroits pour que puissent s'y développer les grandes activités du XXe siècle, pour que le progrès économique puisse y avancer à la vitesse qui nous est devenue nécessaire.
Un marché vaste est un élément de large circulation des progrès techniques et des échanges, et également un élément essentiel pour l'organisation et la consolidation de la paix entre les États européens, ce qui est tout aussi important.
Mais ce marché, nous devons l'aménager de telle sorte que nous puissions y obtenir les meilleurs résultats possibles, sans tomber dans un étroit égoïsme national, spécialement pour notre pays.
Un ancien président du Conseil a dit que nous devions "faire l'Europe sans défaire la France". Ce résultat est-il obtenu dans les projets, tels, du moins, qu'ils sont connus de nous ? C'est ce que je voudrais rechercher. (…)
Le traité doit donc nous donner des garanties contre les risques qui se sont ainsi matérialisés en Allemagne, aux États-Unis, en Italie, ailleurs encore. Parmi ces garanties figurent le droit, que nous devons conserver, de limiter l'immigration en France, surtout lorsque la conjoncture économique le rendra nécessaire, et des sauvegardes contre le risque d'un chômage et d'un abaissement du niveau de vie importés du dehors. (…)
En cas de marché commun sans barrières douanières ou contingents, ou bien avec des barrières et des contingents rapidement réduits puis éliminés, les marchandises dont les prix de revient sont les plus bas se vendent par priorité et dans tous les pays participants. Ces prix de revient sont fonction des charges qui pèsent sur la production. Or, la France connaît de lourds handicaps dans la compétition internationale. Elle supporte des charges que les autres n'ont pas, tout au moins au même degré : charges militaires, charges sociales, charges d'outre-mer.
Les autres pays qui n'ont pas de charges équivalentes disposent ainsi de ressources pour leurs investissements, pour accélérer leurs progrès, pour abaisser leurs prix de revient et c'est bien ce que nous avons pu constater depuis dix ans. (…)
En fait, mes chers collègues, ne nous ne le dissimulons pas, nos partenaires veulent conserver l'avantage commercial qu'ils ont sur nous du fait de leur retard en matière sociale. Notre politique doit continuer à consister, coûte que coûte, à ne pas construire l'Europe dans la régression au détriment de la classe ouvrière et, par contrecoup, au détriment des autres classes sociales qui vivent du pouvoir d'achat ouvrier. Il faut faire l'Europe dans l'expansion et dans le progrès social et non pas contre l'une et l'autre. (…)
Je voudrais, ouvrant une parenthèse, formuler une remarque qui mériterait d'ailleurs un plus long développement. Ce que je viens de dire de l'harmonisation des charges sociales s'applique dans une large mesure aussi à l'harmonisation des charges fiscales et aussi à celles des tarifs de transport et d'un certain nombre d'autres éléments des prix de revient, comme par exemple le prix de l'énergie. (…)
Mes chers collègues, il m'est arrivé souvent de recommander plus de rigueur dans notre gestion économique. Mais je ne suis pas résigné, je vous l'avoue, à en faire juge un aréopage européen dans lequel règne un esprit qui est loin d'être le nôtre.
Sur ce point, je mets le gouvernement en garde : nous ne pouvons pas nous laisser dépouiller de notre liberté de décision dans des matières qui touchent d'aussi près notre conception même du progrès et de la justice sociale ; les suites peuvent en être trop graves du point de vue social comme du point de vue politique.
Prenons-y bien garde aussi : le mécanisme une fois mis en marche, nous ne pourrons plus l'arrêter.
La France avait demandé qu'à la fin de la première étape de quatre ans la continuation de la progression vers le Marché commun ne puisse être décidée qu'à l'unanimité des pays participants, c'est-à-dire avec

notre assentiment. Une disposition de ce genre a été catégoriquement refusée et il ne reste dans le projet de traité, comme on l'a rappelé à maintes reprises, qu'une clause qui permet, après quatre ans, de faire durer la première étape un an ou deux ans de plus. Ensuite, les décisions sont prises à la majorité.
Même si l'expérience des six premières années s'est révélée néfaste pour nous, nous ne pourrons plus nous dégager. Nous serons entièrement assujettis aux décisions de l'autorité supranationale devant laquelle, si notre situation est trop mauvaise, nous serons condamnés à venir quémander des dérogations ou des exemptions, qu'elle ne nous accordera pas, soyez-en assurés, sans contreparties et sans conditions. (…)
Le danger de voir péricliter l'économie française par rapport aux économies des pays voisins va donc être très réel.
Mes chers collègues, l'ensemble des conditions dans lesquelles vont désormais se développer les mouvements de marchandises et les mouvements de capitaux tels que je viens de les décrire ne peut pas ne pas entraîner très vite des suites faciles à prévoir sur notre balance des payements dont le déséquilibre risque de devenir permanent. (…)
En quelque sorte, l'autorité internationale, dans le cas particulier, va avoir le droit de légiférer d'une manière autoritaire à laquelle nous ne pourrons pas échapper et de prendre des décisions qui primeront celles du gouvernement et même celles du Parlement. Ce sera une loi supérieure à la loi française qui s'imposera à nous. (…)
C'est avec de telles préoccupations constamment dans l'esprit que la France peut et doit coopérer à la construction de l'Europe ; ce ne doit pas être avec un sentiment de méfiance en soi, d'impuissance à se réformer soi-même, avec l'idée de se faire imposer par des contraintes extérieures, par une autorité supranationale, des réformes que nous n'aurions pas eu le courage de promouvoir nous-mêmes.
L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes, soit le recours à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit la délégation de ces pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle, au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement "une politique", au sens le plus large du mot, nationale et internationale. (…) ».

2) **ARTICLE, DANS LE MONDE DU 20 OCTOBRE 2021, DE THIERRY CHOPIN, Professeur de Science politique, (« L'intégration européenne ne peut être réduite à une simple alliance entre États souverains »)** :

« Dans une décision rendue le 7 octobre, le Tribunal constitutionnel polonais a remis en cause l'un des principes cardinaux sur lesquels repose l'Union européenne (UE) : la primauté du droit européen. La remise en question de ce principe fait l'objet depuis plusieurs années d'une tendance de la part d'autres cours constitutionnelles nationales. Néanmoins, la portée de la décision des juges polonais, qui répond à une question posée par le gouvernement eurosceptique en place à Varsovie, est d'une tout autre envergure et a déjà eu pour effet de doper le souverainisme juridique dans plusieurs États membres, et notamment en France. Dans un tel contexte, il est nécessaire de rappeler un certain nombre d'éléments conduisant à montrer pourquoi l'UE n'est pas une simple alliance entre des États souverains qui se considéreraient comme étant libres de se soustraire aux engagements souscrits auprès de leurs partenaires.
Sur le plan du droit d'abord. Les États membres de l'UE sont réunis au sein d'une "union de droit" et sont tenus de respecter les engagements juridiques auxquels ils ont souscrit, que ce soit dans le cadre des traités ou lors de la production ou de la mise en œuvre du droit dérivé, l'application effective de ces engagements étant garantie par des mécanismes juridictionnels. Cette communauté s'appuie sur un ordre juridique propre dont l'autonomie, au regard du droit national, a été solidement établie. Après la tragédie du second conflit mondial, l'accent a été mis sur les droits fondamentaux, comme le montrent les jurisprudences de la Cour de justice de l'UE et de la Cour européenne des droits de l'homme à partir de la fin des années 1960 et du début des années 1970.
Sur un plan plus directement politique, la possibilité pour "tout État européen [de] demander à devenir membre de la Communauté" (article 237 du traité de Rome) ne pouvait concerner, jusqu'à la chute du mur de Berlin, que les pays situés à l'ouest du rideau de fer, puis les pays du Sud (Espagne, Grèce et

Portugal) après la fin des dictatures et des régimes autoritaires. Ce n'est qu'avec l'effondrement de l'Union soviétique que les pays d'Europe centrale, orientale et baltique ont pu rejoindre l'UE.
En 1991, le traité instituant l'UE dispose que "l'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'État de droit, principes qui sont communs aux "États membres » (art. 6) et que "tout État européen qui respecte [ces] principes peut demander à devenir membre de l'Union" (art. 49). En 1993, le Conseil européen, lors du sommet de Copenhague, définit des critères" économiques mais aussi politiques à respecter. Aujourd'hui, le respect de l'article 2 du traité sur l'UE et de la Charte des droits fondamentaux est une condition sine qua non de l'adhésion, mais également de la participation à l'UE.

Histoires indissociables

Ce qui précède a une implication fondamentale : l'intégration européenne ne peut pas être réduite à une simple alliance entre États souverains. Si tel était le cas, l'UE serait simplement une entité intergouvernementale et nous n'aurions pas été aussi loin dans l'intégration au point de l'inscrire dans des traités qui priment sur le droit national. Les enquêtes d'opinion suggèrent que les opinions publiques sont majoritairement favorables à la participation à cette « union » y compris et très majoritairement en Pologne.
Ce sont des causes historiques, politiques et géopolitiques qui réunissent les États et les citoyens de l'Union européenne. C'est là que se trouve d'ailleurs la valeur fondatrice de l'Europe : l'union a d'abord fait la paix et ancré la démocratie avant de faire la force. Autrement dit, la valeur fondatrice de l'Europe réside dans la nécessité de rester unis, c'est-à-dire unis géopolitiquement, et de se protéger du retour à la tentation autoritaire, voire totalitaire. Les Européens se sentent Européens parce qu'ils savent que leurs histoires (passées et futures) sont indissociables et qu'ils constituent une communauté de destin.
Les deux logiques – intégration dans une communauté de destin et intergouvernementale – coexistent et les États membres peuvent se comporter comme les membres d'une alliance en fonction de leurs intérêts nationaux. L'intégration européenne ne fera pas disparaître la souveraineté des États. Mais l'originalité de cette union est que celle-ci est très différente par nature d'une alliance fondée sur la seule souveraineté des États. Une alliance ne crée pas une nouvelle forme de souveraineté, alors que c'est le cas du droit de l'UE. C'est d'ailleurs l'un des problèmes posés par le Brexit, ceux qui ont voté pour quitter l'UE l'ayant fait parce qu'ils veulent une simple alliance (au même titre que l'alliance avec les États-Unis ou les autres États du Commonwealth) sans la souveraineté européenne. Le fondement de la cohésion européenne, qui sous-tend ses valeurs fondamentales et le développement de ses politiques, est la nécessité de rester unis. Or une simple alliance n'apporte pas cette garantie de permanence.
La stabilité d'un tel ordre juridique composé d'États qui ont décidé librement et souverainement de s'associer dans une union plus large pour exclure durablement tout risque de conflit entre eux suppose un degré d'homogénéité politique minimal, impliquant un accord incontestable sur des valeurs politiques communes ».